

2. Les risques et nuisances : des facteurs déterminants de la qualité de vie et du développement du territoire

Des risques localisés qui conditionnent le développement urbain

Les CONSTATS		QUELLES PERSPECTIVES ?
POINTS FORTS	POINTS DE VIGILENCE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les risques naturels – Le risque inondation est bien encadré sur le territoire, avec 4 PPRI approuvés sur les principaux cours d'eau, et un Atlas des Zones Inondables encadrant 45 communes du Pays Ruffécois. – Un territoire inclus dans une zone de sismicité modérée, qui a subi quelques séismes par le passé mais dont les enjeux sont limités. – L'aléa retrait-gonflement des argiles est globalement faible sur le territoire. – Un territoire peu exposé aux risques feux de forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les risques naturels – Une vulnérabilité importante du territoire au risque inondation (surtout les vallées), avec plusieurs zones urbaines concernées (Aigre, Ruffec, Nanteuil-en-Vallée, Montignac-Charente notamment). – Un PPRI qui n'est pas encore approuvé sur le bassin Aume-Couture. – Un Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) situé en aval immédiat du Pays Ruffécois. – Une sensibilité des réseaux d'alimentation en eau potable et des réseaux d'assainissement aux inondations (captages de Vars notamment). – Plusieurs mouvements de terrain 	<p>UN DEVELOPPEMENT URBAIN POUR LES COMMUNES A ORGANISER EN FONCTION DE L'EXPOSITION DES POPULATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Respect des règlements existants en matière de risque inondation (PPRI) ⇒ Amélioration de la protection des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement afin d'éviter les pollutions accidentelles en cas d'inondation. ⇒ Prise en compte du risque mouvement de terrain dans le développement des zones d'habitat dans les communes concernées. <p>VALORISATION DES ESPACES RENDUS INCONSTRUCTIBLES PAR LA PRESENCE D'UN RISQUE POUR LEUR INTEGRATION AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aménagement (en amont) des zones inondables de façon à ne pas aggraver les phénomènes d'inondation : maintien du couvert végétal dans les zones les plus sensibles au ruissellement, préservation des champs d'expansion des crues, gestion des eaux pluviales en zone urbanisée et

<p>✓ Les risques technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque industriel quasiment inexistant : le territoire ne comporte aucun site SEVESO, et aucun site pollué n'est identifié sur le registre BASOL. 	<p>recensés en Pays Ruffécois, avec un risque présent sur les communes de Charmé, Londigny, Luxé et Nanteuil-en-Vallée.</p> <p>✓ Les risques technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque Transport de Matières Dangereuses présent sur 44 communes, concentrées autour de la RN10. - Des infrastructures ferroviaires pouvant aggraver le risque TMD sur le territoire (ligne Paris-Bordeaux et future LGV). - 24 communes situées le long de la Charente susceptibles d'être touchées par une rupture du barrage de Mas Chaban. 	<p>imperméabilisées</p> <p>⇒ Diminution de la vulnérabilité des espaces naturels et urbains soumis au risque TMD à proximité des infrastructures à risque : maintien de végétation le long des voiries afin d'éviter le ruissellement de produits chimiques, éloignement des futures zones d'habitat...</p> <p>AMELIORATION DE LA GESTION DU RISQUE PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES PREVENTIVES ET D'INFORMATION</p> <p>⇒ Amélioration de la connaissance de l'aléa inondation sur les petits cours d'eau afin de définir des outils de protection adaptés pour les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme</p> <p>⇒ Prévention du risque incendie en facilitant l'accès des services de secours aux massifs forestiers : actualisation de la cartographie des chemins forestiers, débroussaillage...</p>
--	---	---

La gestion des déchets : un service de collecte traditionnel à optimiser

Les CONSTATS		QUELLES PERSPECTIVES ?
POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une gestion des déchets centralisée <ul style="list-style-type: none"> – L’organisme Calitom gère la collecte et le traitement des déchets sur la quasi-totalité du territoire. – Un projet de construction d’un site de prétraitement est engagé entre Calitom et le Grand Angoulême. ✓ Un réseau de déchetteries bien réparti sur le territoire et de capacité suffisante ✓ Un territoire relativement peu producteur de déchets et une tendance à la baisse 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un PDEDMA qui date de 2007 et dont les objectifs arrivent à échéance ✓ Un taux de refus de tri sélectif supérieur à la moyenne départementale et régionale ✓ Une valorisation des déchets (notamment énergétique) peu présente sur le territoire 	<p>ANTICIPATION DES BESOINS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS A L’ECHELLE LOCALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Intégration de la problématique déchet dans les choix de développement des zones urbanisées pour optimiser les infrastructures existantes ⇒ Recherche d’une valorisation des déchets à l’échelle locale afin de limiter les coûts environnementaux et financiers liés à leur acheminement <p>SENSIBILISATION DE LA POPULATION A LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET AUX BONNES PRATIQUES DE TRI</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Incitation à la pratique du compostage individuel et collectif pour réduire le gisement de déchets à la source <p>AMELIORATION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE AFIN DE DIMINUER L’ENFOUISSEMENT DES ORDURES MENAGERES</p>

Des nuisances sonores liées au trafic routier et ferroviaire

Synthèse : les nuisances sonores dans le Pays Ruffécois		
Les CONSTATS		QUELLES PERSPECTIVES ?
POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des nuisances sonores modérées et encadrées – Mise en place d'un PPBE pour les routes nationales et départementales en Charente. – Une carte de bruit stratégique établie pour l'ensemble du linéaire classé en catégorie 1 de la RN10. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Deux infrastructures fortement impactantes <ul style="list-style-type: none"> – La RN10, infrastructure routière de catégorie 1 traversant le Pays Ruffécois. – La voie ferrée Paris-Bordeaux, classée en catégorie 1 et qui impacte particulièrement Luxé et Ruffec. – La future ligne ferroviaire à grande vitesse 	<p>ENCADREMENT DE L'URBANISATION DANS LES SECTEURS EXPOSES AU BRUIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Respect des contraintes d'urbanisation définies dans les secteurs concernés par les nuisances sonores. ⇒ Conception des aménagements des nouvelles zones d'habitat de façon à limiter les nuisances sonores situées dans les secteurs sensibles au bruit (zones végétalisées, mesures anti-bruit...).

La qualité de l'air : un atout sur le territoire, mais une pollution atmosphérique à surveiller

Synthèse : la qualité de l'air dans le Pays Ruffécois		
Les CONSTATS		QUELLES PERSPECTIVES ?
POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une qualité de l'air satisfaisante <ul style="list-style-type: none"> – Une qualité de l'air globalement bonne : un seul niveau d'alerte déclenché depuis 2012 (pour les particules fines). – Une pollution atmosphérique en baisse pour la plupart des indicateurs (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, particules fines), malgré une sensibilité à l'ozone. ✓ Des pollutions industrielles limitées <ul style="list-style-type: none"> – Des émissions de dioxyde de soufre industrielles relativement faible. – Une part des émissions de GES d'origine industrielle moins importante qu'au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un manque de dispositifs de mesure sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> – L'absence de stations de mesure de la qualité de l'air en Pays Ruffécois. – Une seule campagne de mesure effectuée pour l'Ambroisie. ✓ Les transports et l'agriculture principaux émetteurs de polluants atmosphériques <ul style="list-style-type: none"> – Des zones sensibles identifiées à proximité des grands axes routiers (RN10) : 17 communes classées « zones sensibles ». ✓ Une augmentation globale des émissions due : <ul style="list-style-type: none"> – éloignement entre les lieux de travail et domicile – des logements énergivores 	<p>DES USAGES EMETTEURS DE GAZ A EFFET DE SERRE QUI DOIVENT ETRE REPENSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Diminution de la consommation énergétique des logements ⇒ Rationalisation des besoins en déplacements automobiles à travers les choix d'aménagement du territoire ⇒ Poursuite des efforts de diminution de l'utilisation d'engrais ammoniacués ou azotés dans le secteur agricole.

3. La transition énergétique, un regard sur les énergies locales

Synthèse : les énergies dans le Pays Ruffécois		
Les CONSTATS		QUELLES PERSPECTIVES ?
POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des énergies renouvelables en progression sur le territoire – Un développement rapide des nouvelles filières renouvelables depuis le début des années 2000 dans la région (agrocarburants, éolien, géothermie, photovoltaïque, bois plaquettes ou granulés) – Un mix énergétique renouvelable beaucoup plus diversifié que dans les années 1990. – Des filières avec en nette progression, notamment l'éolien et le photovoltaïque. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des secteurs très consommateurs d'énergie fossiles – Un parc de logements ancien facteur de précarité énergétique – Un secteur des transports très consommateur d'énergie et émetteur de GES – Une dépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles (notamment le pétrole), ressources inexistantes sur le territoire ✓ Un manque important de connaissance du profil énergétique du Pays Ruffécois (consommations, productions d'énergies...) 	<p>L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE REDUCTION DES DEPENSES ENERGETIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Lutte contre la précarité énergétique dans le secteur résidentiel ⇒ Réduction des consommations énergétiques dans les secteurs des transports et de l'habitat en favorisant les projets de développement économes (mixité fonctionnelle pour réduire les déplacements, densités plus élevées ...) ⇒ Innovation dans la desserte énergétique des constructions neuves : lien entre urbanisation et production d'énergies renouvelables à affirmer dans les projets urbains (réseau de chaleur, chaudières bois, méthanisation, solaire thermique...) <p>LA VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES RENEUVELABLES LOCALES : VENT, SOLEIL, BOIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Incitation à la substitution des énergies fossiles par le développement des énergies renouvelables locales (en particulier le bois énergie) ⇒ Promotion et développement de la filière bois
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une filière bois-énergie en cours de structuration – La réflexion sur le bois énergie dans le cadre de projets et une utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des énergies renouvelables à mieux concilier avec le paysage – 2 filières absentes en Charente : la méthanisation et les agrocarburants 	

individuelle du bois buche encore très répandue

- Des enjeux de restauration des continuités aquatiques difficilement conciliables avec le développement de la micro-hydraulique.
- Une valorisation du bois de chauffage importante mais une exploitation insuffisamment encadrée qui pourrait tendre à terme vers un épuisement des stations forestières
- Des périmètres de protection des monuments historiques qui limitent le développement de la filière solaire et la réhabilitation des logements

énergie à travers la valorisation des produits connexes et des rémanents d'exploitation dans une logique de circuits courts, de gestion et de préservation durable des espaces boisés

- ⇒ Recherche de moyens de concilier le développement de la filière solaire, avec protection patrimoniale et paysages dans les bourgs anciens
- ⇒ Valorisation du potentiel de méthanisation